

# Appel de candidatures

## BOURSES

Pour certains professionnels et techniciens de la santé et services sociaux de la Côte-Nord

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

### Objectif du programme :

Le programme de bourses vise à :

- Soutenir les établissements pour améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de main-d'œuvre dans certains titres d'emplois ;
- Offrir des bourses aux candidats sélectionnés pour les deux dernières années de leur formation universitaire ou technique en contrepartie d'un engagement à exercer leur profession dans une des régions prioritaires tout en étant à l'emploi de l'établissement par lequel ils ont été parrainés.

### Les titres d'emplois visés sont :

- Les travailleurs sociaux, les psychologues, les ergothérapeutes, les physiothérapeutes, les audiologistes et les orthophonistes;
- Des emplois techniques pourraient s'ajouter à cette liste (voir conditions ci-dessous)

### Bourses attribuées

- En 2018-2019, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) finance, en régions éloignées, 34 bourses de 15 000 \$ disponibles sur deux ans.
- L'étudiant qui fait une demande de bourse pour sa dernière année d'études pourra bénéficier d'une bourse de 15 000 \$.
- L'étudiant qui fait une demande de bourse pour ses deux dernières années d'études pourra bénéficier d'une bourse de 30 000 \$ remise sous forme de 2 versements de 15 000 \$.
- Pour chacune des bourses versées, la contribution du MSSS est de 12 000 \$ et celle de l'établissement parrain est de 3 000 \$.

### Admissibilité

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteurs du statut de résident permanent et demeurer au Québec depuis au moins 12 mois;
- Être acceptés dans un programme d'études afin de correspondre aux critères d'embauche aux titres d'emplois ci-haut au plus tard en 2020 ou;
- Être acceptés dans un programme technique identifié en grande difficulté dans le cadre de la planification de la main d'œuvre 2017-2018 du CISSS de la Côte-Nord (les titres d'emplois seront disponibles à l'automne) et que la formation initiale ne soit pas disponible sur la Côte-Nord;
- Être acceptés dans un programme d'études à temps complet et poursuivre l'ensemble du programme d'études à temps complet;
- Présenter une demande avant d'entamer la dernière année ou les 2 dernières années de leur formation.

### Exigence en lien avec la Bourse

En contrepartie de la bourse, le candidat doit s'engager par écrit à retourner dans l'établissement l'ayant parrainé à titre d'employé, pour un minimum de trois (3) années à temps complet, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a reçu la bourse.

### Présentation des candidatures et période d'inscription

Les demandes de bourses et les documents requis doivent être acheminés via le site internet du CISSS de la Côte-Nord au plus tard le **8 octobre 2018**.

Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

<http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/>

Pour toute information, envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : **[stages.09ciass@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stages.09ciass@ssss.gouv.qc.ca)**.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI